



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-342

PUBLIÉ LE 27 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DRFIP /

971-2021-12-01-00004 - DRFIP971-Délégation de signature du Service des impôts des particuliers de Grande-Terre (4 pages)	Page 3
971-2021-12-01-00005 - DRFIP971-Liste des responsables de services disposant d'une délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal au 1er decembre 2021 V2--1 (1 page)	Page 8

DRFIP

971-2021-12-01-00004

DRFIP971-Délégation de signature du Service des
impôts des particuliers de Grande-Terre

Direction régionale ou départementale
des Finances publiques de la GUADELOUPE
Service des impôts des particuliers de Grande-
Terre
Rue des finances Morne Caruel
97139 LES ABYMES
Téléphone : 05 90 82 44 30
Mél. : sip.grande-terre@dgifp.finances.gouv.fr

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
SIP DE GRANDE-TERRE**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Grande-Terre

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mmes REGA Bernadette, SOUBER Yannick et ISMAEL Lauren, et à M. BOUCHER Adolphe**, tous inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de GRANDE-TERRE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de **30 000 €**, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **30 000 €** ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 30.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ROBLOT-COULANGES Patricia	CALLEJA Xavier	RELMY Patricia
BANBUCK-FONROSE Sandra	LEFI Isabelle	MARECHAUX Tanya

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CADELIS Dominique	Contrôleur principal	2 000	6 mois	5000
PARAGE Annie	Contrôleur principal	2 000	6 mois	5000
TAFNA-DANAVIN Florence	Contrôleur	2 000	6 mois	5000
REDON Thomas	Contrôleur	2 000	6 mois	5000
FRANCIUS Florence	Contrôleur	2 000	6 mois	5000
LEFI Isabelle	Contrôleur	2 000	6 mois	5000
RELMY Patricia	Contrôleur	2 000	6 mois	5000
MIMIFIR Claudine	Contrôleur	2 000	6 mois	5000
GIRARD Alain	Contrôleur	2 000	6 mois	5000

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
SAUSSOIS Suzy	Contrôleur	2 000	6 mois	5000
SAUSSOIS Pâquerette	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
GOUFFRAN Johanna	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
GIRAULT Berenice	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
PEZERON Denise	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
BELLON Annie	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
LISERON MONFILS Julien	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
MEZILA Josiane	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
JERMIDI Lynza	AAFIP	1 000	3 mois	3 000
VERGER Sylvana	AAFIP	1 000	3 mois	3 000

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DYVRANDE Hubert	Contrôleur principal	5 000	2 000	6 mois	5 000
DICANOT Evelyne	Contrôleur principal	5 000	2 000	6 mois	5 000
HURGON André	Contrôleur principal	5 000	2 000	6 mois	5 000
PELLAN Pascal	Contrôleur	5 000	2 000	6 mois	5 000
SAINT-MAXIMIN Maguy	Contrôleur	5 000	2 000	6 mois	5 000
FULCONS Gregory	AAFIP	2 000	1 000	3 mois	3 000

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la GUADELOUPE

A Les ABYMES, le 01/12/2021
Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'N' followed by a horizontal line and a small flourish.

Nadine GERMAIN

DRFIP

971-2021-12-01-00005

DRFIP971-Liste des responsables de services
disposant d'une délégation de signature en
matière de contentieux et gracieux fiscal au 1er
decembre 2021 V2--1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de la Guadeloupe et des Îles du Nord

Pôle ressources
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER
97100 BASSE-TERRE

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II du code général des impôts au 1^{er} décembre 2021.

Ketty	POULLET	Brigade de contrôle et de recherche
Bertrand	PERREY	Brigades départementales de vérification 1 et 2
Bertin	FAROT	PELP/PTGC
Dominique	MENAPHRON	Pôle de contrôle et d'expertise
Laura	MONTRESOR	Pôle de contrôle revenus/patrimoine
Jean-Marie	SCHMIDER	Pôle de recouvrement spécialisé
Sylvie	LAUZE	Service de publicité foncière et Enregistrement de Pointe à Pitre
Akoma	NZOGHE	Service des impôts des particuliers Nord Basse-Terre
Rachel	DURAND	Service des impôts des particuliers Sud Basse-Terre
Nadine	GERMAIN	Service des impôts des particuliers Grande-Terre
Gérard	PETRUS	SIP/SIE Marie-Galante
Thierry	CARIOU	Service des impôts des entreprises Nord Basse-Terre
Carole	FOURCADE	Service des impôts des entreprises Sud Basse-Terre
Judith	APATOUT	Service des impôts des entreprises Grande-Terre
Bruno	LAMBOURDIERE	Trésorerie de Capesterre Belle-Eau
Richard	MARCHAND	Trésorerie de Pointe-Noire
Nicolas	GANZER	Trésorerie de Saint-Barthélemy
Bernard	LOCUFIER	Service de la COM de Saint-martin

L'administrateur général des Finances publiques,
Directeur régional des Finances publiques,



Guy BENSAÏD